

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 470

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelque-chose de pourri au royaume de Dutti

millions en 1977, dont 10.4 millions à la charge de la FCM, principalement pour la Limmatdruck SA d'ailleurs (voir encadré).

On pourra toujours récapituler les pertes financières dues à la suppression de la "Tat": exploitation déficitaire en 1978, indemnités de licenciements (près de deux cent mille francs pour l'ex-rédacteur en chef Roger Schawinski et sans doute au moins autant pour le personnel technique victime de la disparition du journal), remboursements d'abonnements payés d'avance, manque à gagner dû aux campagnes de publicité en cours pour la vente du support "Tat", frais de rupture des contrats publicitaires, etc. etc. On n'arrête pas impunément l'exploitation d'un quotidien, même en licenciant "sine die" et sans indemnité tout ce qu'il compte de rédacteurs au moment de sa suppression.

Mais le reste? Les autres effets de cette disparition, ceux qui ne se laissent pas si aisément chiffrer? Quid de la perte pour la presse suisse, retombée en sa "torpeur"? La Migros supprime une valeur qu'elle ajoutait incontestablement au système suisse d'information, dont elle mettait en cause le conformisme (l'affaire du Crédit suisse, joliment surnommée SKAhdal, a fait les beaux tirages de la "Tat" qui a sorti pas mal d'affaires de moindre importance bravement passées sous silence par le reste de la presse alémanique et romande). Cette "valeur ajoutée en moins" sera-t-elle comptabilisée? Et qu'en sera-t-il de l'initiative populaire lancée et déposée par la "Tat" pour un article constitutionnel demandant une meilleure protection des consommateurs? Et la rubrique "Tat gibt Rat", à laquelle plusieurs dizaines de personnes demandaient chaque jour toutes sortes d'informations juridiques, sociales et pratiques?

Tout ce qui avait été ainsi assez habilement mis sur pied est donc biffé d'un trait de plu-

me par cinq managers, dont un seul s'essaye lui-même à écrire (P. Arnold), et dont les autres se contentent de lire les chiffres et d'en tirer sèchement les conséquences en leur qualité de chef des entreprises de production (K. Breitenmoser 1919), de responsable du marketing (E. Gugelmann, 1931, venu de chez Jelmoli), de directeur des finances (B. Kaufmann), 1938, venu de chez Giba-Geigy), et de chef des secteurs "logistiques" de la distribution et de l'informatique (D. Weber, 1931, venu du secteur bien bâlois du grand commerce international du stockage). A noter que les deux premiers sont dans le sérail Migros depuis 1958 (P. Arnold, alors venu des organisations agricoles vaudoises), respectivement depuis 1952 pour M. Breitenmoser, qui avait dirigé les conserves de Bischofszell pendant une vingtaine d'années. Les trois autres sont entrés à la Migros et directement à la délégation de l'administration ensemble, le 1er janvier 1977, alors que le lancement de la "Tat", nouvelle formule était déjà décidé.

Ils n'ont pas connu Duttweiler, sinon comme un concurrent redoutable ou un politicien remuant. Ils doivent donc se contenter de consulter son "testament", les Thèses de 1950, dont la douzième stipule: "Les traitements et les salaires, de même que les conditions de travail, et les rapports envers les ouvriers et les employés continueront à être exemplaires". Pour que tout soit clair, le commentaire original précise que "la liberté d'association doit être sauvegardée en toutes circonstances". Quand on vous prédisait qu'il y aurait une autre Migros après le 25 septembre 1978.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Libertés et pouvoirs

Moi, je suis bien content!

— Ravi, tout d'abord, par "l'affaire" de *Tat* (ravissement limité, bien sûr, quand je songe aux malheureux journalistes — mais on peut espérer tout de même qu'ils obtiendront gain de cause et trouveront à se reclasser): dé-

monstration qui ne laisse rien à désirer sur ce qu'il faut entendre par la "liberté de la presse" dans notre pays. Lumière parfaite sur les limites de cette liberté: illimitée, si vous avez de l'argent et ne dépendez pas de la publicité ou d'autres puissances d'argent.

Ravi aussi par M. Arnold: son interview, à la Radio, un modèle du genre. Suffisance, certitude inébranlable d'avoir raison, condescendance, voire mépris pour les "irresponsables" (les journalistes de *Tat*), grand sens de l'autorité — de mauvaises langues pourraient parler d'autoritarisme cassant. Ton très convaincant: j'ai pris l'écoute au milieu de l'interview, ne sachant ni qui parlait, ni de quoi il s'agissait — trois répliques suffisent à voir clair!

— Ravi aussi par le curieux procès de moeurs de Cossonay et par l'interdiction faite par le pouvoir à un aumônier de venir témoigner devant le Tribunal. Ravi, parce que j'ai souvent à faire à des élèves qui me disent à propos de tel ou tel auteur du programme: "Pourquoi nous faire lire ça? C'est dépassé!" etc. Eh bien non. Montesquieu, dans le cas particulier, n'est pas dépassé! Comme chacun sait, il a formulé l'un des premiers la règle de la *séparation des pouvoirs*. Que l'exécutif n'interfère pas avec le judiciaire; que le membre du législatif ne puisse pas faire partie aussi de l'exécutif ou du judiciaire. Qu'un juge ne puisse être ni conseiller d'Etat, ni grand conseiller (Règle assouplie en Suisse, en ce qu'un Conseiller d'Etat peut être en même temps conseiller national — faire partie de l'Exécutif cantonal et du Législatif fédéral), (Règle qu'il faudrait d'ailleurs revoir et compléter en ces années de grâce 1900 et tant: d'autres pouvoirs sont apparus — financier, industriel, pouvoir des mass média, etc.) Or que voyons-nous dans le cas du procès en question (quelque soit le jugement que par ailleurs on porte sur le fond)? Un pouvoir exécutif qui intervient dans une affaire judiciaire et par là exerce une pression indéniable sur les décisions que pourra prendre le Tribunal. Aux Etats-Unis, le juge inculperait sans doute l'aumônier pour "*contempt of Court*"!

Nous avons vu dans les années 60 l'autorité militaire française interdire à un officier de venir témoigner à un procès concernant des Algériens... Mais enfin, c'était en France! Et puis c'était la guerre, quand bien même elle n'osait pas dire son nom. Il faut donc relire Montesquieu et son *Esprit des Lois*. Il est de toute actualité, et c'est de toute urgence.

A part quoi: Avez-vous lu *Main basse sur l'Afrique*, de Ziegler? (Un livre qui ne semble pas de nature à le réconcilier avec Mme Hersch, ni avec M. Lasserre!) Je suis en train de le lire. Par exemple ceci, qui nous concerne:

"Certains partis sociaux démocrates sont les auxiliaires directs de l'impérialisme premier nord-américain. L'exemple de l'Allemagne fédérale est à cet égard instructif. Ce pays abrite le mouvement ouvrier le plus puissant d'Europe. Voici comment fonctionne la stratégie impérialiste du mouvement ouvrier allemand: Helmut Schmidt, chancelier, dirige l'Etat. Son intime, Herbert Wehner, administre le groupe parlementaire et fait voter les lois nécessaires (vente d'armes à Pinochet, installation de réacteurs nucléaires au Brésil, consolidation de la dette extérieure argentine, etc)..." (p.50)

Qu'en pensez-vous? Mais de ceci, plus, ur.e autre fois!
J.C

VALAIS

Fluor: le Conseil d'Etat et le haut-parleur d'Alusuisse

"Dans le cas où le Conseil d'Etat serait amené à fixer des exigences exagérées, les membres des commissions du personnel attirent son attention sur les conséquences qui en découleraient, c'est-à-dire la fermeture probable des halles d'électrolyse de Chippis, avec comme corollaire:

- la perte de 450 places de travail, si l'on songe aux services annexes dépendant de ce secteur de production, véritable cœur de nos usines;
- les difficultés de recyclage de ce personnel

peu habitué aux autres départements et souvent d'un âge avancé;

- la perte financière pour le pays s'il fallait songer à importer le métal brut;

- la perte pour l'économie de la région et du Valais entier au moment où la récession persiste à déployer ses effets;

- les problèmes sociaux qui ne manqueraient pas de surgir et que le Gouvernement serait appelé à régler avec d'autant plus de difficultés qu'on lui aurait enlevé une partie de ses moyens financiers.

Les membres des commissions précitées (voir plus bas. Réd.) qui ont eu l'habitude de régler leurs difficultés internes sans importuner les autorités font confiance au Conseil d'Etat pour qu'il tienne compte, dans sa sage décision, de concilier la protection de l'environnement avec le maintien de l'emploi et de la production actuelle des usines d'électrolyse".

Les commissions du personnel (représentant 2100 collaborateurs des usines de Chippis et de Sierre, 340 collaborateurs de l'usine de Steg, 430 collaborateurs employés des usines valaisannes) n'y allaient pas de main morte, à la fin de la semaine passée, s'adressant au Conseil d'Etat sur le point de statuer sur le dossier fluor - Alusuisse (cf. DP 469). Les suggestions: accepter les normes de réductions des émanations telles que proposées par la direction des usines, accepter aussi les incidences financières des transformations telles que publiées par Alusuisse, accepter enfin des délais "raisonnables" pour les opérations d'assainissement des installations en cause.

La politique d'information d'Alusuisse étant ce qu'elle est, comment imaginer que les commissions du personnel de ses usines traduisent dans leurs revendications autre chose que le "bon choix" patronal, à savoir la pollution ou l'emploi? Plus précisément: les exigences "exagérées" sont celles qui menacent l'emploi... et pour la direction des usines, le seuil critique de l'emploi et de la "rentabilité" est dépassé bien avant d'entrer dans le champ des propositions de l'Association de défense contre les émanations nocives des usines, avant même

d'envisager l'application des normes définies par les experts mandatés par la Confédération! Dans ces conditions, la mise en demeure des commissions du personnel n'ajoute rien au chantage organisé par Alusuisse, tout au plus confirme-t-elle l'importance des moyens mis en œuvre pour conditionner l'opinion et la façon dont Alusuisse utilise sa position de force sur le marché du travail valaisan. Pour trancher, dépasser le "statu quo", bénéfique pour la multinationale et donner la priorité à la défense de l'environnement, le Conseil d'Etat devra percer le brouillard savamment entretenu sur les véritables données économiques et financières du problème: pourquoi les "sacrifices" indispensables pour la santé de l'air et des travailleurs de l'aluminium sont-ils possibles partout ailleurs dans le monde, et pas en Valais?

BAGATELLES

Etrange rapprochement: la même semaine l'illustré alémanique "Schweizer Illustrierte" présentait le futur président de l'Union syndicale suisse, Richard Muller, et la "Schweizerische Handelszeitung", moniteur économique alémanique, dressait le portrait de Beat Kappeler, secrétaire de la même USS. Au chapitre des transports "SI" expliquait que Richard Muller est amateur de voitures rapides (actuellement une Porsche Carrera), alors que "SHZ" livrait les raisons de Beat Kappeler d'aimer le vélo et les chemins de fer.

* * *

"Focus" publie son centième numéro en souhaitant que le dernier numéro paraisse prochainement. Ce paradoxe n'est qu'apparent. Des pourparler visant à une fusion sont en cours entre "Focus" (mensuel) "Das Konzept" (mensuel), "Die Leserzeitung" (bi-mensuel) et "Zeitdienst" (hebdomadaire) en vue de créer un journal plus important de l'extrême-gauche alémanique. Les pourparlers ne sont pas faciles et déjà une nouvelle concurrence s'annonce. Certains rédacteurs de "WUT", journal gratuit des anciens rédacteurs de "Tat" aimeraient le transformer en journal de la gauche alémanique.